



15ème législature

Question N° : 37556	De Mme Karine Lebon (Gauche démocrate et républicaine - Réunion)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > Covid 19 - Vaccination - Obésité	Analyse > Covid 19 - Vaccination - Obésité.
Question publiée au JO le : 23/03/2021 Réponse publiée au JO le : 06/07/2021 page : 5403		

Texte de la question

Mme Karine Lebon appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la vaccination contre la covid-19 des personnes obèses. Les associations de patients, la ligue contre l'obésité, regrettent que cette catégorie n'ait pas été retenue comme facteur de risque donnant lieu à une vaccination prioritaire. Nul n'ignore que l'obésité est déjà un risque majeur pour les pathologies tels que les maladies cardio-vasculaires, le diabète, l'hypertension et maintenant pour la covid-19. M. le ministre lui-même a révélé que 47 % des personnes infectées en réanimation sont en situation d'obésité indépendamment de l'âge et des autres comorbidités. Santé publique France a également annoncé que 40 % des personnes décédées de la covid-19 étaient obèses. Il est désormais difficile de comprendre cette lacune dans la priorité vaccinale alors que la prise en compte de cette frange de la population résonne comme une évidence. En France, 15 % des Français hexagonaux sont concernés et malgré tout, les associations s'inquiètent quant à la date de leur vaccination. Que dire alors de La Réunion où une personne sur deux est en surpoids ou obèse ! En sus, le taux d'occupation des services de réanimation dans cette région est de 90%. La situation est si préoccupante que le Gouvernement a mis en place une opération d'évacuation sanitaire inédite à partir de La Réunion située à 11 heures d'avion de Paris. L'Agence régionale de santé de La Réunion a annoncé que « la stratégie vaccinale de La Réunion pourra élargir les critères des priorités en abaissant à nouveau le seuil d'âge à partir duquel les nouvelles personnes pourront être éligibles sous conditions de pathologies associés ». Mais, à âge égal, la priorité vaccinale n'est toujours pas envisagée pour ces personnes vulnérables. Sans remettre en cause la priorité donnée aux personnes âgées et à celles souffrant de pathologies graves comme le cancer ou les maladies rénales, elle lui saurait gré de bien vouloir prendre en compte également les personnes obèses, ce qui permettrait de faire baisser de manière conséquente la tension hospitalière dans l'Hexagone et aussi à La Réunion.

Texte de la réponse

La stratégie vaccinale en France est élaborée par le ministère des solidarités et de la santé après avis de la Haute autorité de santé (HAS), autorité publique indépendante à caractère scientifique. La HAS a recommandé de vacciner contre la Covid-19, en priorité, les personnes les plus à risque de développer des formes graves de la maladie et les plus exposées au virus, pour tenir compte de l'arrivée progressive de vaccins fin 2020 et au fil de l'année 2021. Selon les recommandations émises par la HAS, la campagne vaccinale a démarré, le 27 décembre 2020, en priorité auprès des résidents et des personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et en unité de soins de longue durée. Les professionnels de santé, les personnels des établissements de santé ou médico-sociaux, les sapeurs-pompiers et les aides à domicile peuvent être vaccinés sans condition d'âge. Depuis mars 2021, l'ensemble des personnes âgées de 50 à 74 ans présentant des comorbidités et



au-delà, les personnes de 70 ans et plus, sans comorbidités sont éligibles à la vaccination. L'obésité est reconnue comme une comorbidité face à la Covid-19. A ce titre, toutes les personnes âgées de 50 ans et plus atteintes d'obésité sont éligibles à la vaccination. Le ministère des solidarités et de la santé et l'ensemble du Gouvernement sont pleinement mobilisés pour assurer, en toute transparence et dans les meilleures conditions, la vaccination de nos concitoyennes et concitoyens qui dépend aujourd'hui de l'arrivée progressive des vaccins commandés et de l'homologation attendue de futurs vaccins qui permettront d'augmenter significativement la montée en charge de la vaccination.